

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 9 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le neuf juin , à dix huit heures , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mai 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.*

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire*

*Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – SAENEN Romuald - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints*

*Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – DEFAUQUET Gérald - CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal –*

Absents ayant donné procuration

*Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon*

*Madame FERMEN Claudine à Madame KHELIFA Armelle*

*Madame WILLERVAL Aurore à Madame LUCAS Maryline*

Absents :

*Messieurs et Mesdames MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice - GOLA Eric – LEVEQUE Jennifer*

Secrétaire de séance : Monsieur SAENEN Romuald

**Elections sénatoriales**  
**Désignation des délégués et des suppléants du Conseil**  
**Municipal**

*Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,*

*Vu l'instruction IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,*

*Madame le Maire indique, qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.*

*Il s'agit de Mauricette CASPERS – Jean Pierre SENEZ – Perrine BLANCHARD – Mohamed EZAHOUID.*

*Madame le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants.*

*L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.*

*Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :*

*- liste « Ensemble solidaires et responsables pour les guesninois conduite par Monsieur Romuald SAENEN*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*Nombre de conseillers présents à l'appel : 22*

*Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0*

*Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 22*

*- la liste « Ensemble solidaires et responsables pour les guesninois conduite par Monsieur Romuald SAENEN obtient : 22 voix*

*Pour la désignation des délégués, le quotient applicable est : 22 /15 soit 1.46*

*La liste « Ensemble solidaires et responsables pour les guesninois conduite par Monsieur Romuald SAENEN obtient 15 sièges.*

*Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :*

1. M. Romuald SAENEN
2. Mme Corinne AMADEI
3. M. Odilon CARRE
4. Mme Claudine FERMEN
5. M. Alain PILNIAK
6. Mme Mauricette CASPERS
7. M. Gaston LAMBERT
8. Mme Dorothée PLANCKE
9. M. Bertrand CANIVET
10. Mme Perrine BLANCHARD
11. M. Jean-Pierre SENEZ
12. Mme Armelle KHELIFA
13. M. Jean Jacques KAPOUN
14. Mme Chantal DELCAMBRE

15.M. Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

*Pour la désignation des suppléants , le quotient applicable est : 22/5 soit 4.4*

*La liste « Ensemble solidaires et responsables pour les guesninois conduite par Monsieur Romuald SAENEN obtient 1 siège*

*Est proclamée élue en qualité de suppléante du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :*

*1. Madame Aurore WILLERVAL*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*A. Lucas*

